



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022

N° 2022/O2/72

Question orale déposée par Christelle COMBETTE
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »

OBJET : REAJUSTEMENT DES OSP AERIENNES AU DEPART D'AJACCIO.

Monsieur le Président,

Nous aurons dans plusieurs mois à nous pencher sur le renouvellement des OSP aériennes reliant les 4 aéroports de l'île aux deux du bord à bord et à celui de Paris Orly.

J'anticipe cette échéance en vous sensibilisant à la situation de la destination ajaccienne.

Les statistiques liées à l'activité de l'aéroport Napoléon Bonaparte sont formelles et les perspectives favorables. Après une crise sanitaire inédite qui a impacté fortement le recours au transport aérien, malgré le tassement qui en a découlé en termes de fréquentation touristique et de trafic, la destination ajaccienne a su maintenir la barre. L'aéroport d'Ajaccio représente 38% des parts de marché du ciel corse, accueille annuellement environ 1,5 million de passagers et constitue la 11^{ème} plateforme nationale.

La baisse du tarif résident entré en vigueur en 2020 permettant d'accéder à Nice et Marseille dès 100 euros, et à Paris pour 200 euros, a eu un impact favorable sur les rotations des insulaires, sachant que la CAPA est d'un point de vue démographique le bassin de vie le plus peuplé de Corse.

Par ailleurs, d'un point de vue touristique, l'attractivité estivale de la destination n'est plus à démontrer avec près d'un million de nuitées constatées en 2022. Environ 800 000 passagers maritimes et 1,5 million passagers aériens.

Au-delà de cette période, le travail de valorisation et de promotion des Offices de tourisme du bassin Ajaccien et notamment celui du Pays Ajaccien, dont je peux vous parler avec précisions, contribue à l'attractivité de notre territoire tout au long de l'année avec l'organisation d'une offre événementielle attrayante. Il incombe donc à la Collectivité de Corse d'accompagner cette dynamique.

Une des clefs principales de cette attractivité passe par l'amélioration de la desserte publique et donc par l'augmentation des capacités d'offre en sièges, des fréquences de rotations, des amplitudes horaires, etc...

Les élus du territoire, mais aussi la représentation consulaire, et l'ensemble de la population, ont besoin de visibilité.

Ce qui me conduit aujourd'hui à vous interpeler publiquement pour savoir si vous souscrivez à l'idée de renforcer les obligations de service public au départ d'Ajaccio et à destination de Nice, Marseille et Paris.

Je vous remercie.